

Séance du 1er avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le premier avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZOYER Gérard, Maire.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, PAYS Fabien, VENET Philippe, JADEAU Jean-Michel Mesdames FONTANIER Séverine, CHACORNAC Emmanuelle, FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette.

Excusés : Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Madame FONTANIER Séverine, Monsieur ROSIER Hubert qui a donné procuration à Monsieur CHOUVELON Jean-Pierre, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire MAZOYER Gérard,  
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,  
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	résultats cumulés n-1	virement à la SI	résultat de l'exercice	reste à réaliser D R	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
invest	-137 009,09 €		83 653,31 €	562 723,39 € 570 276,32 €	7 552,93 €	-45 802,85 €
fonct	342 039,68 €	250 000,00 €	182 901,61 €			274 941,29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	274 941,29 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	45 802,85 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves ( c/1068)	54 197,15 €
Affectation à l'exédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	174 941,29 €
Total affecté au c/1068 :	100 000,00 €

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE  
03 AVR 2026

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						0€
D001	Résultat exécution cumulé en investissement	53 355,78 €		R001	Résultat reporté	0 €

Fait à Sanssac l'Eglise  
le 1er avril 2026

Délibéré par le conseil municipal,  
Le 1er avril 2026

Le maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

MAZOYER Gérard



Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 mars 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **03 AVR. 2026**